



GEMENG
**rousper
mompech**

Rosport, le 20 décembre 2023

Personne de référence : Sam Wirtz
Tél. : +352 73 00 66 - 248
E-mail : sam.wirtz@romo.lu

Autorisation n° EAU/AUT/19/0354-M21.1-R23.1

Avis au public

conformément à l'article 24, § 1 de la loi modifiée du
19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration des Ponts et Chaussées – service régional d'Echternach vient de demander le renouvellement de l'autorisation EAU/AUT/19/0354/M21.1 requise en vertu de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la réhabilitation des ouvrages OA4402, OA4403 et OA4404 le long de la N10 à Born-Moulin.

Le résumé de la demande d'autorisation est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 21 décembre 2023 et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,
Le bourgmestre,



Le secrétaire,
contreseing, article 74 de la loi communale